
PLAN D'URGENCE / BON DEROULEMENT

Le bon déroulement/fonctionnement de l'évacuation incendie est de la responsabilité du directeur(trice). Il/elle doit à veiller aux points ci-dessous.

1. PROCÉDURES

1.1. Mise en œuvre des tâches confiées au service de lutte contre l'incendie

- a. S'assurer que les responsables sécurité soient bien désignés et connus de toute l'équipe (5 personnes nommées sécurité par ordre chronologique).
- b. Les appareils électriques doivent être contrôlés tous les trimestres (voir annexe IV : check liste appareils électriques). En cas de constatation d'un dysfonctionnement le signaler au moyen d'un bon « travaux ».
- c. S'assurer que le passage pour l'entretien des extincteurs ait bien été fait annuellement.
- d. Signaler tout dysfonctionnement au niveau des extincteurs, affiches, lampes de secours...via le bon « travaux ».
- e. Eliminer au maximum les multiprises-rallonges afin d'éviter un incendie dû à une surchauffe ou une usure des câbles. Débrancher les appareils non utilisés.
- f. Compléter 1x/an (en juin) la check liste d'analyse de risque d'incendie (voir annexe VII).

1.2. Évacuation des personnes

- a. S'assurer que les sections possèdent bien leur sac d'évacuation et mis à jour (voir annexe III : check liste sac évacuation).
- b. Le point de rassemblement doit être connu de tous à l'aide de photos, voir exemple (le connaître et le faire connaître à tout le personnel).
- c. Les plans d'évacuation doivent être bien affichés dans la crèche et bien visibles.

1.3. Exercices d'évacuation

- a. Les exercices d'évacuation se font régulièrement au sein de la crèche. Pour rappel, ceux-ci doivent se dérouler à raison d'1x/mois/section et à raison de 2x/an pour l'ensemble de la crèche. + Retour à faire via le modèle (outils : Organisation de l'évacuation incendie annexe I + Rapport d'observation d'une évacuation d'entraînement et réelle annexe II + check liste évacuation Cohezio).

1.4. Utilisation des équipements de protection contre l'incendie

- a. Les chemins d'évacuation doivent toujours être dégagés.
- b. L'utilisation de l'alarme incendie doit être connue. S'il manque le mode d'emploi, contacter l'installateur et si cela se complique faire un bon « travaux commune ».
- c. S'assurer que le code permettant de la stopper soit connu de l'équipe et le partager avec le bureau central.

- d. L'utilisation des extincteurs incendie doit être connue (voir annexe VIII).

1.5. Information et formation des travailleurs

- a. En cas de nouvel engagement, stagiaire, volantes...les informer de la procédure ou rediriger vers le responsable sécurité SLCI si cette tâche lui est déléguée.
- b. La procédure des consignes de sécurité et d'évacuation, ainsi que la liste des noms des responsables de sécurité / plan d'urgence doivent bien être affichées à côté de tous les postes téléphoniques (voir annexe V : consignes de sécurité et d'évacuation et annexe VI : Responsable sécurité / plan d'urgence).
- c. Le point de rassemblement doit être connu de tous à l'aide de photos, voir exemple (le connaître et le faire connaître à tout le personnel).
- d. Les plans d'évacuation doivent être bien affichés dans la crèche et bien visibles.

2. FORMATION

- a. Tous les membres du personnel sont formés et informés sur les procédures prévues dans la crèche en cas d'incendie (scénarii).
- b. Tous les membres du personnel sont formés et informés sur les consignes de sécurité.

3. TESTS DES PROCÉDURES

A l'issu d'un ou de plusieurs exercices d'urgence :

- a. Evaluer si les équipements techniques ont fonctionné correctement.
- b. Evaluer si les procédures définies sont adaptées et efficaces.
- c. Évaluer l'application, par les membres du personnel, des procédures développées dans le PUI (plan d'urgence et d'intervention).
- d. Dépister les problèmes rencontrés lors des interventions et évacuations.
- e. Adapter les procédures et/ou faire corriger les défauts.

